

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Distr. RESTREINTE
SR/232
8 septembre 1951
ORIGINAL : FRANCAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA DEUX CENT TRENTE DEUXIEME SEANCE
tenue à l'Hôtel de Crillon, Paris,
le samedi 8 septembre 1951, à 17 heures.

SOMMAIRE

- Rapport de l' Office pour les réfugiés (suite)

PRESENTS

<u>Président</u>	:	M. PALMER	Etats-Unis d'Amérique
<u>Membres</u>	:	M. MARCHAL	France
		M. ARAS	Turquie
<u>Secrétariat</u>	:	M. de AZCARATE	Secrétaire principal
		M. ANDERSEN	Chef de l'Office pour les réfugiés

RAPPORT DE L'OFFICE POUR LES REFUGIES (suite)

Le PRESIDENT remercie M. Andersen, Chef de l'Office pour les réfugiés, des explications qu'il a bien voulu donner à la Commission lorsqu'il a présenté le rapport de l' Office pour les réfugiés. L'exposé qu'il a fait à cette occasion sera certainement de la plus grande utilité pour les membres de la Commission lorsqu'ils étudieront les divers chapitres du rapport quant au fond. Il ajoute que la Commission pourrait, le cas échéant, demander à M. Andersen de lui fournir les renseignements complémentaires dont elle aurait besoin.

La Commission a étudié la question des activités futures de l'Office, et de l'assistance que celui-ci pourrait lui prêter au cours de la conférence. Elle a décidé de demander à l'Office d'étudier les questions suivantes :

1. Précédents historiques et juridiques en matière de renonciation mutuelle, par les Etats, aux dommages de guerre;
2. Précédents historiques et conventions relatifs à l'établissement des droits des Etats riverains (par exemple, en ce qui concerne l'Aras, le Danube et le Rhin);
3. Précédents historiques relatifs à la détermination de la capacité d'un Etat de payer des indemnités ou autres dettes (par exemple : le plan Dawes).

Le Président précise que la Commission demande à l'Office de lui présenter non pas des conclusions ou des recommandations, mais des études juridiques et historiques portant sur l'expérience acquise dans ces domaines sur le plan international.

M. ANDERSEN (Chef de l'Office pour les réfugiés) remercie le Président des compliments qu'il lui a adressés et donne à la Commission l'assurance que les experts qui travaillent avec lui, et lui-même, entreprendront immédiatement les études suggérées, sans perdre de vue qu'il s'agit pour eux de présenter un exposé des précédents juridiques et politiques en la matière, plutôt que des conclusions ou des recommandations.

La séance est levée à 17 heures 30.